



**Liste des délibérations - Examinées en séance du conseil municipal
réuni le mardi 9 juillet 2024**

2024/19	Approbation de la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U.	Adoptée à la majorité
2024/20	Instauration du Droit de Préemption Urbain renforcé (D.P.U.) sur le territoire de la commune de Parmain.	Adoptée à la majorité
2024/21	Instauration du contrôle de divisions foncières sur le territoire de la commune de Parmain.	Adoptée à la majorité
2024/22	Désaffectation de l'appartement de l'école Marie Marvingt – 28 bis rue du Maréchal Joffre	Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT
Liste affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine suivant la séance

Parmain, le 10 juillet 2024



Loïc TAILLANTER,



**Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**